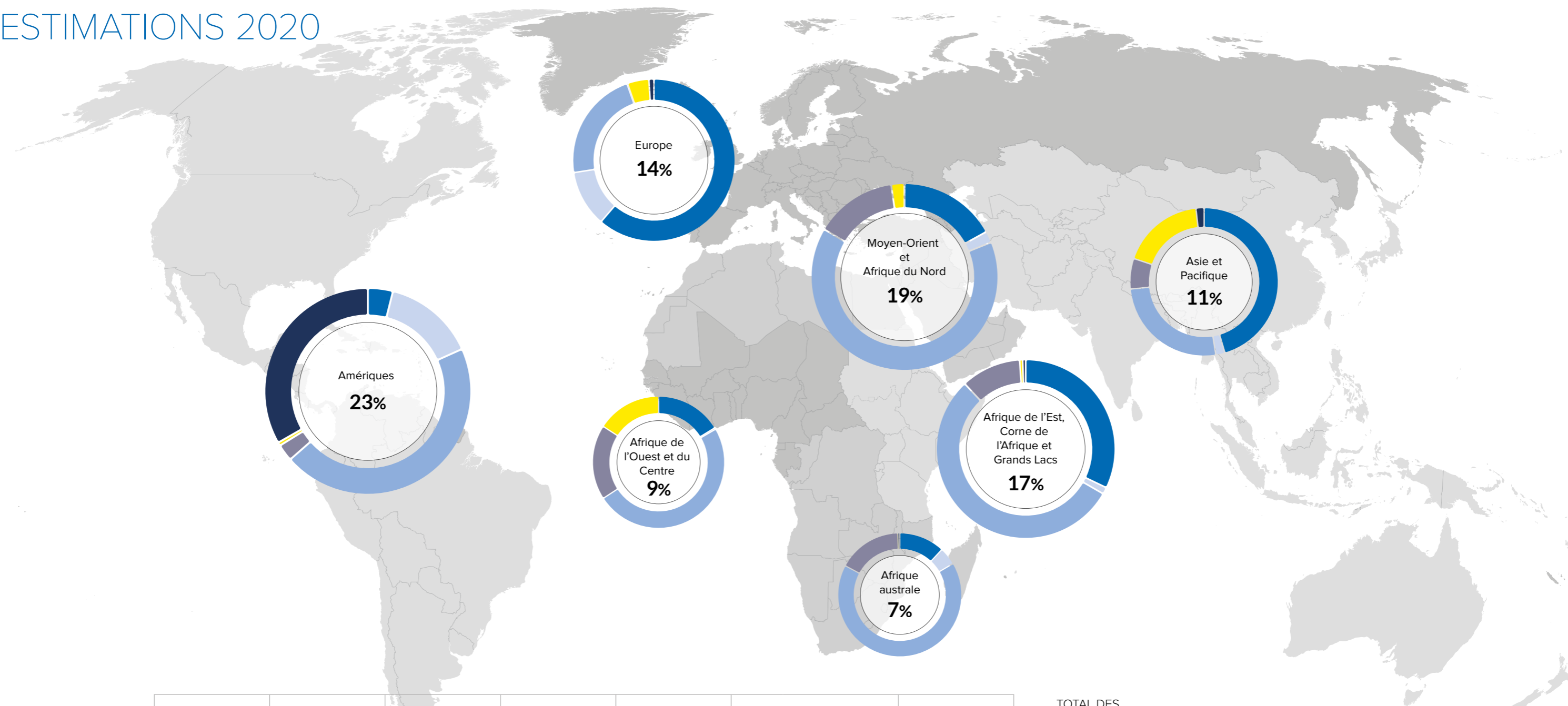


POPULATION RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR

ESTIMATIONS 2020



	Afrique de l'Ouest et du Centre	Afrique de l'Est, Corne de l'Afrique et Grands Lacs	Afrique australe	Amériques	Asie et Pacifique	Europe	Moyen-Orient et Afrique du Nord	TOTAL DES PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR
Réfugiés	1 108 150	4 463 594	747 671	734 049	4 147 196	7 019 037	2 715 354	20 935 051
Demandeurs d'asile	27 105	170 838	285 956	2 690 044	182 551	1 287 554	316 760	4 960 808
Réfugiés rapatriés	302 020	943 000	24 000	500 140	219 750	320	275 020	2 264 250
Déplacés internes protégés et assistés par le HCR	3 705 389	7 605 500	4 067 620	8 480 000	2 370 980	2 526 134	10 339 688	39 095 311
Déplacés internes rapatriés	950 350	568 112	1 000 000	-	387 786	11 400	1 995 752	4 913 400
Apatrides	1 081 700	74 163	-	213	1 652 437	490 455	364 530	3 663 498
Autres	-	77 044	30 887	6 247 342	161 217	114 474	3 343	6 634 307
TOTAL	7 174 714	13 902 251	6 156 134	18 651 788	9 121 917	11 449 374	16 010 447	82 466 625

- Réfugiés
- Demandeurs d'asile
- Rapatriés (réfugiés et déplacés internes)
- Apatrides
- Déplacés internes
- Autres personnes relevant de la compétence du HCR

Décentralisation et régionalisation

En 2017, le Haut Commissaire a lancé une vaste réforme institutionnelle qui a abouti à la décision de rapprocher les capacités, le pouvoir et les ressources des personnes auxquelles le HCR vient en aide. De 2018 à 2020, le HCR est progressivement passé à un modèle décentralisé, avec le transfert des bureaux régionaux du siège vers leurs régions respectives, l'intégration d'un certain nombre de structures régionales existantes dans les sept nouveaux bureaux régionaux réorganisés, et le renforcement des opérations-pays.

Les Directeurs régionaux et leurs équipes de base seront pleinement opérationnels au 1^{er} janvier 2020, lorsque la délégation des rôles et des responsabilités entrera en vigueur. Ils assureront toute une gamme d'activités, comme la définition des stratégies et des priorités régionales, la gestion des performances et la conformité, l'identification et le suivi des nouveaux problèmes et des risques ainsi que la fourniture d'un appui et d'expertises techniques aux opérations-pays. Les Directeurs bénéficieront d'une délégation renforcée de pouvoir pour gérer leurs régions respectives, les cadres supérieurs disposeront de davantage de moyens et de souplesse pour procéder aux ajustements nécessaires, tirer parti des nouvelles opportunités et travailler avec des partenaires selon des modalités différentes. Les processus et procédures associés à la gestion des ressources budgétaires et des postes seront également considérablement simplifiés.

Avec un appui plus proche et plus systématique des bureaux régionaux, les opérations-pays seront plus efficaces, plus souples et auront un plus grand impact.

Elles seront également en mesure de prendre plus rapidement des décisions sur le terrain et de s'adapter avec précision à l'évolution du contexte opérationnel. Au 1^{er} janvier 2020, les opérations-pays bénéficieront en outre d'un pouvoir accru et de capacités supplémentaires, grâce aux plus de 150 postes techniques repositionnés ou créés pour les renforcer.

Alors que la prise autonome de décisions au niveau local sur le terrain sera renforcée, la cohérence globale et la gestion institutionnelle au niveau central demeureront néanmoins essentielles. Une fois le transfert achevé, le HCR évaluera l'impact de la transformation des bureaux régionaux sur les divisions du siège et ajustera celles-ci autant que nécessaire.

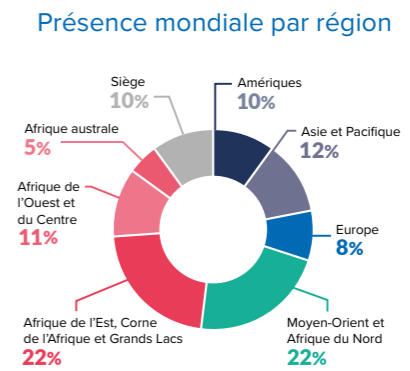
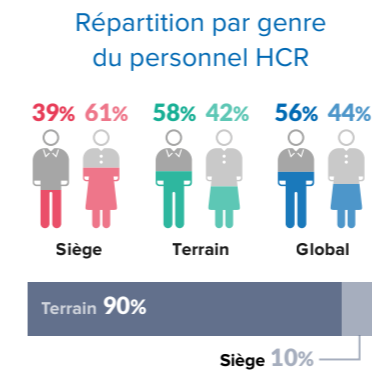
Importance des partenariats

Les « Orientations stratégiques du Haut Commissaire pour la période 2017-2021 » soulignent l'importance de la collaboration du HCR avec un large éventail de partenaires sur lesquels il puisse s'appuyer. Le Pacte mondial sur les réfugiés, qui met l'accent sur les solutions, rendra nécessaire l'engagement du HCR dans une série de cadres et systèmes nationaux et internationaux de développement, et exigera de nouvelles formes de partenariat. Comme le renforcement des partenariats est l'une des principales raisons de la décentralisation, les nouveaux bureaux régionaux deviendront des centres essentiels de collaboration et d'engagement stratégique avec les partenaires opérationnels et d'exécution, ainsi que de gestion des défis opérationnels transversaux, le cas échéant.

L'alignement de la présence et des pouvoirs du HCR au niveau régional sur ceux des agences sœurs des Nations Unies renforcera également le rôle de catalyseur joué par le HCR dans la

recherche de solutions pour les personnes relevant de sa compétence dans un système des Nations Unies pour le développement de plus en plus décentralisé et intégré.

À partir de 2020, le HCR organisera des consultations avec les ONG dans ses sept bureaux régionaux pour débattre des problèmes stratégiques et opérationnels avec ses partenaires. Les consultations pilotes qui se sont tenues dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et dans la région de l'Afrique australe, ont rencontré un grand succès et ont été suivies par un large éventail d'acteurs de la société civile, issus du secteur privé, des médias ou d'organisations dirigées par des réfugiés. Les consultations régionales avec les ONG et la société civile donneront aux organisations locales, aux groupes de la société civile et aux personnes relevant de la compétence du HCR davantage d'occasions de participer et permettront de centrer les discussions sur les défis et les solutions à caractère régional. Les consultations mondiales avec les ONG se poursuivront, dans un format plus restreint, afin de discuter des problèmes mondiaux et de rassembler les résultats et les recommandations issus des consultations régionales. Le Siège facilitera les partenariats mondiaux avec des ONG et des organisations clés issues de la société civile, non seulement parce que ces partenaires mettent en œuvre une grande partie des ressources financières du HCR, mais aussi parce qu'ils jouent un rôle indispensable sur la scène internationale, en défendant les droits des réfugiés, des personnes déplacées et des apatrides.



La décentralisation et la présence régionale du HCR en 2020

